

**DÉLIBÉRATION
du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe**

Séance du 15 décembre 2025

Délibération n° 2025 - 15/12/2025 - 14

*Offre de formation 2026-2027
Modification de l'architecture de l'offre de formation*

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 4 décembre 2025

Quorum en début de séance : 19

Le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la modification de l'architecture de l'offre de formation :

- **Transfert du master parcours Procédés, contrôles, matériaux métalliques : industrie nucléaire (PC2M) de la mention Physique sous la mention Physique fondamentale et applications (fermeture de la mention Physique)**

Refus de vote : 0	Suffrages exprimés : 27
Abstention(s) : 0	Pour : 27
	Contre : 0

Dijon, le 15 décembre 2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

P.J. : Modification architecture de l'offre de formation

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté Chancelière de l'Université Bourgogne Europe
--

Délibération publiée sur le site Internet de l'établissement
--

Modification architecture de l'offre de formation

Objet: Transfert du master parcours Procédés, contrôles, matériaux métalliques : industrie nucléaire (PC2M) de la mention Physique sous la mention Physique fondamentale et applications

Contexte

Demande de la DGESIP en date du 28/03/2025 rappelant les éléments de contexte suivants :

- la fiche RNCP nationale de la mention de master Physique reste encore non publiée,
- certains établissements, via la Conférences des Doyens et Directeurs des UFR Scientifiques ont signalé la grande proximité de cette mention avec celle de la mention de Master Physique fondamentale et applications, dont la fiche RNCP a été renouvelée en 2024 ([RNCP38994](#)).

Suite à ce constat, deux solutions envisageables :

- l'ensemble des établissements accrédités sur la mention Physique abandonne cette mention au profit de la mention Physique fondamentale et applications. Dans ce cas, la DGESIP recherchera une solution afin que, pendant la phase de transition liée à l'accréditation (1 à 2 ans), une fiche RNCP nationale "Physique" soit active ;
A terme la mention Physique disparaîtra. Cette option est la plus simple à mettre en œuvre
- les établissements accrédités sur la mention Physique souhaitent rédiger une fiche RNCP propre à cette mention, qui se distinguera donc par les emplois visés, les activités exercées et les compétences associées.

Solution retenue par UBE :

- UBE est accréditée des deux mentions : Physique / Physique fondamentale et applications
- Choix de retenir la mention Physique fondamentale et application pour le parcours procédés, contrôles, matériaux métalliques : industrie nucléaire et ce à la rentrée 2026/2027 pour les 1^{er} et 2^{er} année (parcours ouvert à l'alternance en 1^{ère} et 2^{ème} année dont les contrats sont portés par le CFAI).
- Fermeture de la mention Physique